

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MASSIF DU SUD

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PATRICE PERREAULT

LE 26 JANVIER 2011

## INTRODUCTION

Je suis résident de Saint-Luc-de-Bellechasse. J'y suis né. Mes ancêtres paternel et maternel y ont colonisé le territoire. Mon père est arrivé dans la région, petit bonhomme, avant même la formation de la paroisse.

Le fait d'y avoir des racines ne me confère sans doute pas plus de droit qu'un autre citoyen, mais me permet à tout le moins d'affirmer mon attachement, mon enracinement et ma connaissance du territoire.

J'ai assisté à toutes les séances publiques du BAPE jusqu'à maintenant. Je trouve cela passionnant. Il s'agit, à mon avis, d'un événement historique pour Saint-Luc-de-Bellechasse (en passant, son nom est très évocateur car vous pouvez y faire d'excellentes chasses). Jamais auparavant n'aurais-je cru qu'autant de grandes personnalités, de professionnels, d'élus, de représentants des gouvernements provincial, national et régional, ne s'intéressent à notre paroisse et à sa région adjacente.

En tout cas jusqu'à maintenant nous ne sentions pas que beaucoup d'entre eux se souciaient de notre avenir.

Je crois que ce qui intéresse tant ces personnalités ce sont deux enjeux majeurs (en tout cas cela m'apparaît majeur car il s'agit d'un dossier qui influencera à long terme le sort d'une grande région naturelle dénommée depuis environ 15 ans Le Parc du Massif du Sud et que nos ancêtres appelaient " Les Limites"). Ces enjeux sont **l'argent et la conservation** d'un territoire en une réserve de la biodiversité ou Aire Protégée

Mes parents m'ont donné l'opportunité de recevoir une éducation scientifique respectable ce qui heureusement me permet de comprendre des concepts qui sont apportés à la Commission. J'ai eu l'occasion à travers les années de voyager un peu partout en Amérique du Nord pour mon travail et mes loisirs. J'ai vu plusieurs des plus beaux sites naturels de notre continent ce qui me permet d'affirmer le territoire du Parc du Massif du Sud n'a rien à leur envier.

Depuis les cinq dernières années j'ai eu l'opportunité de me familiariser dans le détail avec les enjeux entourant l'avenir de ce territoire. En tant que conseiller municipal élu lors des élections de novembre 2005 à Saint-Luc-de-Bellechasse et puis plus tard en tant que militant actif et membre du RésEAU des Montagnes prônant la création d'une aire protégée dans le Parc du Massif du Sud.

## LES ÉLUS RÉGIONNAUX

Jusqu'à tout récemment, c'est-à-dire en décembre 2010 lors d'une séance du BAPE où le directeur générale de la MRC de Bellechasse à annoncer "un scoop" à la commission, je n'avais jamais perçu d'intérêt de la part des élus régionaux pour la création d'une aire protégée dans le Parc du Massif du Sud....Pourtant, je ne suis pas l'actualité régional avec assiduité.

Ont-ils soudainement pris conscience de la valeur patrimonial de ce territoire ou craignent-ils de ce voir imposés des directives de conservation par les gouvernements supérieurs ? Cela sent l'improvisation.

Je peux affirmer, de manière empirique, à l'aide d'humbles expériences personnelles la **valeur exceptionnel patrimonial de ce territoire naturel.**

## L'EAU

À l'été 2009, j'ai eu l'occasion accompagnant de mes amis, d'aller sur les crêtes d'une montagne du Parc du Massif du Sud afin de constater les travaux de déboisement et d'excavation que Saint-Laurent Énergie y effectuaient afin d'installer une tour de mesure de vent. À cette époque de l'année le niveau de la Rivière Blanche était à son plus bas. Il faisait très chaud. Nous avons marché parallèlement au chemin défriché par la machinerie(en passant permettez moi de douter de l'embauche de bucheron dans l'éventualité de travaux de déboisement, je crois que ce sera plutôt une "bucheronne"). Mon ami s'est accroupi afin de ramasser sur le sol une poignée de mousse de sphaigne, l'a pressé doucement dans sa main et j'y ai vu jaillir une quantité importante d'eau très propre et très froide!

C'est avec ce simple exemple et en l'extrapolant à l'ensemble du territoire que j'ai compris le rôle névralgique qu'exerce de la mousse de sphaigne, sur les crêtes de montagnes, dans la régularisation du débit et de la température de l'eau alimentant les ruisselets et ruisseaux qui se jettent dans les rivières qui serpentent le territoire jusqu'au Fleuve Saint-Laurent dans un cas et jusqu'au Fleuve Saint-Jean dans l'autre. J'y ai aussi compris que les crêtes de montagnes ne sont pas des milieux secs mais qui regorgent d'eau.

En plus, fait étonnant, la truite mouchetée, cet animal au mœurs si exigeants et si fragiles foisonne dans chacun de ces ruisselets afin de s'y alimenter et s'y reproduire!(Moi aussi j'ai pu constater les travaux de réfection d'un ancien qui ont été effectué en septembre 2010 lors d'une pluie importante. J'y ai aussi vu la vase qui se déversait directement sur les petites truites d'un ruisseau se jetant dans la Rivière Bœuf. Il s'agit à mon avis d'un événement qui aurait être mieux encadré car je me demande ce qui aurait pu ce produire s'il y avait eu personne de notre groupe pour porter plainte au MNRF).

J'ai aussi appris lors des prestations de divers spécialistes lors de la première partie des audiences publiques que la présence de truites "en allo patrie" était un phénomène rare et exceptionnel...Moi, dans ma tête j'ai compris, "à protéger à tout prix"...

Malheureusement les interventions des spécialistes de l'eau et de l'environnement que SLE ont engagé pour venir présenter leurs points de vue à la Commission n'ont pas réussi à me convaincre que la réalisation de ce chantier aura peu d'impact sur la qualité de l'eau.

Dans le doute, si j'avais à choisir, je préfère protéger ces crêtes par la création d'une aire protégée tel que proposé par la RésEAU des Montagnes.

De plus, le simple fait que le promoteur, qui a certainement engagé à date une multitude de dollars dans ce projet, effectue lui-même des études d'impact environnementale sur son propre projet me semble incongru voir même une insulte à l'intelligence citoyenne!

#### LA GRIVE DE BICKNEL

Un oiseau très discret, que très peu de gens ont pu voir, très petit et qui suscite autant d'attention! Il semble un enjeu majeur dans ce dossier.

Il s'agit d'une espèce de Grive qui a été "découverte" récemment et qui possède le statut "d'espèce vulnérable".

Je suis un observateur amateur d'oiseaux depuis toujours. Je m'intéresse beaucoup à leur mœurs et je crois importants qu'ils en existent plusieurs variétés qui ont chacune leur fonction dans la nature et qui occupent chacune des habitats dans les quels elles trouvent les conditions pour s'y alimenter et s'y reproduire. Ce petit oiseau, pesant à peine quelques onces passe l'hiver en République Dominicaine et viens faire son nid au printemps près de chez moi dans la Parc du Massif du Sud.

Je crois avoir bien compris la notion "d'habitat" lors d'une visite que deux de mes amis et moi du Réseau des Montagnes avons effectué à l'été 2009 dans la Parc du Massif.

Nous sommes arrivés sur les sommets du Parc vers 4h00 a.m. (je nous trouvais bien braves que s'être levé à si bonne heure afin d'avoir le privilège de sans doute constater la présence de ce discret oiseau).

Nous avons stationné l'auto et nous sommes mis à marcher vers les sommets des montagnes environnantes...Aucun bruit. Silence totale, que le crissement de nos pas sur le sol entrecoupé d'échange verbal étouffé afin de ne pas déranger ou faire fuir la faune ailée. Nous montions la piste constamment, je constatais que la composition de la forêt se modifiait, puis à un moment nous avons atteint des peuplements de sapins de très petits diamètres, courts, très denses, à peine pénétrable par les humains. C'était l'habitat de la Grive de Bicknel que mon ami fin observateur nous a confirmé.

Elle semble se réfugier dans ce type de peuplement parce qu'il ne semble pas y avoir beaucoup d'autres espèces intéressées par cet environnement hostile. Ce petit oiseau discret semble y avoir trouvé sa niche.

Les arbres y sont tellement petits, je ne comprends l'intérêt que les détenteurs de CAAF peuvent trouver à récolter ces arbres. Pourquoi ont-ils déjà coupé une partie de ces arbres?

J'espère que les mesures nécessaires à leur protection seront dorénavant prises.

Lors de la première partie des audiences, SLE parlait recréer cet habitat à d'autres endroits afin de compenser leur destruction par l'implantation d'éoliennes à certains autres endroits. L'intention est bonne ...Bonne chance et sortez vos dollars!!!

Malgré tous les efforts que mon ami a investis en appelant la Grive avec son enregistrement sonore, elle ne s'est pas manifestée ce matin là...Peut-être que la discrétion est un moyen qu'elle a acquis afin de ne pas se faire remarquer afin d'assurer la pérennité de son espèce ou peut-être est-ce que son nombre est si décimé?

En tout cas les travaux de la Commission m'ont appris qu'il existe des oiseaux "fédéraux" et des oiseaux " provinciaux". J'ai compris qu'il semble y avoir une problématique administrative avec la Grive de Bicknel. J'espère qu'au lieu de se chicaner, ils joindront leurs efforts afin de faciliter les conditions à la pérennité de cette espèce.

Parfois je me dis que le Réseau des Montagnes a la chance d'avoir la Grive de Bicknel car cela amène des intervenants de l'extérieur de la région, de la province et du pays à exercer une certaine surveillance et à une certaine pression en faveur de la création d'une Aire Protégée.

Sinon, peut-être serait-ce le "free for all" ?

De mon côté, j'espère tout simplement que tous uniront leur expertise afin de tout mettre en œuvre afin de protéger ce petit oiseau...Si vous me demandez de choisir entre l'argent ou l'oiseau et bien je choisis l'oiseau.

En tout cas, lorsque j'étais petit à l'école primaire, mes professeurs m'ont appris que c'était mal de détruire des nids d'oiseaux et que nous pouvions aller en enfer pour un tel geste.

La simple perspective que des travaux d'interventions humaines contribuent à fragiliser encore plus l'aire de dispersion d'une espèce d'oiseaux menacée me semble une raison suffisante pour déclarer cet endroit Aire Protégée ou Réserve de la Biodiversité.

Ceux qui croient en Dieu pourraient dire qu'il ne faut pas détruire ce qu'il a mis en place. Ceux, plus scientifique, qui croient que ce que la nature a mis des centaines de milliers d'années d'évolution à créer ne mérite pas de disparaître par son intervention.

En tout cas, si j'avais à choisir entre la Grive de Bicknel ou l'argent, je choisirais la première.

#### PSEUDOTAXIPHYLLUM DISICHACEUM

J'ai mis ce titre pour vous faire sourire un peu, c'est un nom très compliqué à prononcer...

Il est le nom de la plante dite "S1", c'est-à-dire extrêmement rare.

Quel privilège ai-je eu le 13 juin dernier d'accompagner une équipe de botanistes à qui mes amis et moi avons servis de guide pour leur visite d'observation scientifique dans le Parc du Massif du Sud.

J'ai pu nettement déceler que ce groupe de 10 botanistes amateurs et professionnels gravitait autour d'une personne. Cette personne est un botaniste de grande réputation, il s'appelle M. Jean Faubert.

Nous sommes arrivés sur le sommet du Mont Saint-Magloire vers 11h00, non sans avoir fait plusieurs arrêts en cours à la demande de M. Faubert car il était très intéressé par certaines observations qu'il y faisait.

Le groupe a emprunté un sentier et est revenu à ma camionnette environ 3 heures après leur départ....

Hey bien, en à peine 3 heures, cet éminent botaniste a découvert une plante "S1" et deux plantes "S2". En tout et pour tout le monde présent semblait bien fébrile par cette découverte.

Cette plante porte le nom de PSEUDOTAXIPHYLLUM DISICHACEUM, elle est très rare. Apparemment qu'elle se retrouve seulement sur quelques sommets sur la planète et ces sommets sont les Monts Gosford et le Massif du Sud.

De plus, selon la revue Flora Quebeca de novembre 1920 dont je vous ai joint une copie d'un extrait en annexe, cette plante recherche les "abri-sous-roche de serpentine".

Je me rappelle qu'en première partie des audiences, avant les fêtes, un des fonctionnaires présent a dit qu'il n'y avait pas de présence de serpentine dans le Parc du Massif du Sud.

Cela me rend donc perplexe et soucieux. Je me dis que si ce scientifique a découvert en si peu de temps ces plantes rares que serait-ce si une étude exhaustive serait effectuée sur ce territoire?

Qu'est-ce qui sera fait de la part des autorités afin de protéger cette découverte.

J'espère qu'elle ne passera pas inaperçue, j'espère que le bulldozer ne détruira pas impunément.

En tout j'y j'avais à choisir entre l'argent ou la PSEUDOTAXIPHYLLUM DISICHACEUM

Je choisirais la dernière.

HYDRO QUÉBEC

C'est avec respect et admiration pour notre société d'état que j'ai participé l'hiver dernier aux séances d'information que Mme Sutton d'Hydro Québec, grande diplomate et sensible aux relations avec les intervenants régionaux, a mené de main de maître.

J'ai trouvé louable la démarche de consultation effectuée. Hydro Québec, suite à ces démarches a même modifié le trajet de la ligne visée reliant le potentiel projet de parc éolien entre le Parc du Massif du Sud et la ligne de transmission joignant le poste de Sainte-Germaine.

La ligne désignée passera à peine 1.5 km de ma demeure, je connais donc cet endroit.

Quel ne fut pas mon étonnement de constater que des travaux d'arpentage et de défrichage y ont été exécutés depuis l'automne dernier et qu'ils continuent à l'heure d'écrire ce mémoire.

Moi qui me demandais pourquoi si peu de gens de Saint-Luc participaient peu à cette commission ?

Ils savent tous que les travaux ont débutés, ils doivent donc penser que les travaux de la Commission sont inutiles et de l'argent gaspillé...

Le BAPE n'est-il pas supposé préparer un rapport sur ses recommandations destinées au Ministre de l'Environnement qui lui est supposé faire des recommandations au Conseil des Ministres qui sont supposé prendre les décisions sur la faisabilité du Parc Éolien du Massif du Sud ? En tout cas c'est ce que vous Monsieur Lafond et Monsieur Haemmerli nous dites depuis le début de la Commission.

Est-ce que tout n'est pas déjà décidé ?

En tout cas, si ce n'ai pas décidé, Hydro Québec investis beaucoup d'argent dans ce dossier car je vois voyager plein de pick-up et équipement d'Hydro Québec depuis l'automne dernier!

En tout cas Messieurs le Président et Monsieur le Commissaire je n'aimerais pas être à votre place, car si tout est décidé avant même la confection de votre rapport avec le caractère que je me connais je deviendrais très malin!(pensons aux importants deniers publiques investis dans ce noble exercices qu'est la Commission d'enquête du BAPE).

De plus, les réponses fournies par Hydro Québec à ma question lors de la première partie des audiences m'ont laissé perplexe.

J'ai demandé de confirmer ou d'infirmer l'information à l'effet que le prix de vente de l'électricité acquise du parc éolien de SLE était inférieure à son prix d'acquisition.

L'article parue sur CYBERPRESSE le 14 janvier 2011, portant le titre "Le prix de l'électricité baisse au Vermont grâce à Hydro" dont je vous joins copie en annexe dit ceci :

"Le prix de départ du contrat de 26 ans conclu par Hydro-Québec avec le Vermont est de 5.8 cents le kilowattheure..."

Plus loin elle dit :

"Il est (le prix) beaucoup plus bas que ce qu'accepte de payer Hydro-Québec pour acheter de l'énergie éolienne (13.5 cents)...."



Un autre article paru sur le même média le 21 novembre 2009 dont je vous joins copie en annexe relate les difficultés financière de Saint-Laurent Énergie et de l'ensemble des grands projets éoliens au Québec :

"Les promoteurs éoliens ont besoin de 3 milliards \$ pour leur montage financement alors que les banques se montrent réfractaires à prêter les centaines de millions nécessaires à la réalisation de ces grands projets"

Nathalie Normandeau de rétorquer :

" Mon objectif comme ministres des Ressources naturelles et de la Faune est de m'assurer que contexte financier et le fait que les institutions sont frileuses ne causent pas de préjudices au déploiement des deux appels d'offres qui ont été déjà confirmés"...

Et moi de rétorquer que j'espère que les deniers publics ne serviront à financer un projet qui risque de défigurer le paysage du Parc du Massif du Sud en permanence et compromettre la réalisation d'une aire protégée sur l'ensemble de ce territoire.

À choisir entre de type d'argent et la proposition d'Aire Protégée du Réseau des Montagnes je choisi la dernière.

#### AIRE PROTÉGÉE AU MASSIF DU SUD

Lors de la première partie des audiences du BAPE en décembre dernier, il à été bien démontré par les interventions de plusieurs spécialistes que le Québec est en déficit d'aires protégées sur son territoire. Il a beaucoup de retard à rattraper.

Ce qui a été moins bien démontré est ce qu'est une aire protégée. Peut-être est-ce un concept un peu plus difficile à cerner.

Moi j'en comprends ce qui suit.

La population mondiale croit sans cesse (quand j'étais à la petite école nous étions 3 milliard sur la planète, aujourd'hui nous sommes au-delà de 6 milliard).

Cette croissance ce fait à même des territoires existant (il va de soi que l'humanité ne peut en créer de nouveaux). La déforestation, l'agriculture industrielle, la foresterie industrielle, l'épuisement des ressources de la mer, tout ceci empiète et détruit les écosystèmes que la nature a pris des centaines de milliers d'années d'évolution à créer.

Le jour où sur la planète, il n'y aura plus qu'une sorte de poule, une sorte de vache, une sorte de porc, une sorte de céréale et plus d'écosystème naturelle pour équilibrer tout cela, peut-être l'humanité sera-t-elle en péril ?

Une Aire Protégée est un îlot naturel de biodiversité animale, végétale et minérale laissé à son état le plus naturel possible. Une sorte d'Arche de Noé, non ?

Donc si j'avais à choisir entre l'argent provenant de la destruction d'un site naturel exceptionnel sa protection via la création d'une Aire Protégée tel que proposée par le Réseau des Montagnes, je choisis cette dernière.

Sur le coteau calcaire, parfois fissuré, se trouve une érablière d'érable à sucre, caryer cordiforme et tilleul d'Amérique. Nous y avons observé une belle plante, le trioste orangé (*Triosteum aurantiacum*), puis une petite colonie d'une crucifère calcicole rare au Québec, le *Cardamine concatenata*.

Des deux côtés de l'avenue Roger-Lortie se trouvent de petits alvars (affleurements plats et ouverts de calcaire); sur un de ces alvars, quelques-uns d'entre nous ont pu voir une trentaine d'ormes lièges (*Ulmus thomasi*), désignés menacés au Québec, et une petite plante rampante et rarement naturalisée, la véronique de Perse (*Veronica persica*).

**4) Le 8 mai 2010: excursion au bois de Verchères à Saint-Mathieu-de-Beloeil;** organisée par Arold Lavoie et Amélie Lafrance (11 participants)

Cette autre sortie printanière se fit sous une pluie fine. Nous avons été accueillis par M. Petit, tout d'abord dans sa cabane à sucre puis dans son érablière. En fait, il s'agit d'une vieille érablière d'érable à sucre, hêtre, tilleul, pruche et frêne blanc (120 ans et plus). La topographie est vallonnée et les sols sont sablonneux sur argile, cette dernière nettement visible et glissante au fond des coulées. La végétation des sous-bois était dominée par les nombreuses espèces de fougères, dont l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*). Comme plantes d'intérêt, notons le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*), sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec depuis 2008, et le carex vert-poireau (*Carex prasina*) qui pousse le long des ruisseaux et qui s'est déjà trouvé sur la deuxième liste de plantes rares (1) mais a été retiré par la suite.

Pour dîner, nous sommes allés nous réfugier dans la cabane à sucre. La fraîcheur de cette journée pluvieuse y a été déjouée et nous nous sommes réchauffés auprès d'un bon feu de poêle à bois.

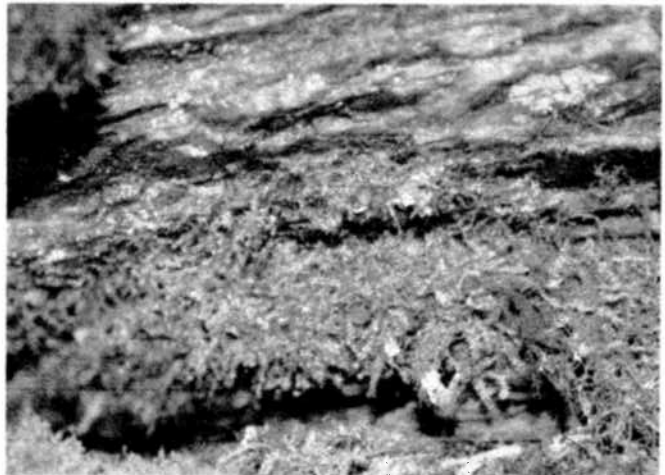
**5) Le 13 juin 2010: excursion au parc régional du Massif-du-Sud à Saint-Philémon;** organisée par Audrey Lachance (10 participants)

Par une belle journée ensoleillée, nous avons entrepris de nous rendre au sommet du mont Saint-Magloire (figure 3). La montée, en camion, gracieuseté des bénévoles du RésEau des Montagnes, nous a permis de nous rendre plus rapidement au belvédère qui culmine à 918 m. De cet endroit qui offre une vue à 360°, il est possible d'apercevoir entre autre le mont Mégantic et l'île d'Orléans. Du côté floristique, la forêt est constituée de vieilles sapinières à oxalide très uniformes. Donc, nous avons recherché les milieux plus particuliers en se basant sur la



**Figure 3:** les participants à la fin de la journée.  
Photo de Martine Lapointe

connaissance du territoire de nos hôtes. La distance à parcourir et le temps auront limité nos recherches. Par contre, beaucoup d'ajouts ont été faits à la liste de plantes connues pour le Massif du Sud. La grande découverte de la journée revient à Jean Faubert avec *Pseudotaxiphyllum disichaceum* (figure 4), une mousse rare, tapissant un abri-sous-roche de serpentine. Il est à noter qu'il y avait aussi *Bazzania denudata* dans le même habitat. Lors d'une prochaine activité, les forêts anciennes constituées de bouleaux jaunes immenses et les sites de serpentine seront visés.



**Figure 4:** *Pseudotaxiphyllum disichaceum*.  
Photo de Martine Lapointe

Un grand merci au gens du RésEau des Montagnes pour leur implication dans notre activité et pour les efforts qu'ils mettent à protéger cet immense territoire. D'ailleurs, je vous invite à

## Le prix de l'électricité baisse au Vermont grâce à Hydro

Publié le 14 janvier 2011 à 07h24 | Mis à jour le 14 janvier 2011 à 07h24



Photo: Ivanoh Demers, La Presse

Les clients américains d'Hydro-Québec sont ravis des termes favorables d'un contrat de 225 mégawatts d'énergie qui sera en vigueur de 2012 à 2038.



Hélène Baril

La Presse

(Montréal) Le prix de départ du contrat de 26 ans conclu par Hydro-Québec avec le Vermont est de 5,8 cents le kilowattheure, soit 12% de moins que le prix en vigueur pour la dernière année de l'ancien contrat entre les deux parties.

C'est ce que révèlent les documents déposés hier par les acheteurs, Central Vermont Public Service et Green Mountain Power, auprès des autorités réglementaires de l'État.

Les clients américains d'Hydro-Québec se sont réjouis des termes favorables de ce contrat de 225 mégawatts d'énergie qui sera en vigueur de 2012 à 2038.

Le nouveau prix de l'électricité est non seulement inférieur à celui du contrat qu'il remplace, mais il protégera aussi les consommateurs du Vermont des fluctuations du prix de l'énergie sur le marché, soulignent les acheteurs dans un communiqué.

Ce qui veut dire que les probabilités qu'Hydro-Québec reçoive un prix plus élevé pendant la durée du contrat sont faibles, estime Jean-Thomas Bernard, professeur à l'Université Laval et spécialiste en énergie.

«Les probabilités qu'on sorte gagnant de ça sont nulles», croit-il.

Quand l'entente de principe a été conclue entre le Vermont et Hydro-Québec, en mars dernier, le professeur avait estimé le prix de vente à 4,5 cents le kilowattheure. Hydro avait vigoureusement nié ce chiffre, en assurant que le prix obtenu était beaucoup plus élevé que 4,5 cents.

À 5,8 cents le kilowattheure, le prix de départ du contrat est effectivement plus élevé, mais il reste beaucoup plus bas que ce qu'il en coûte pour construire de nouvelles centrales, soit autour de 10 cents le kilowattheure.

Il est aussi beaucoup plus bas que ce qu'accepte de payer Hydro-Québec pour acheter de l'énergie éolienne (13,3 cents) ou de l'hydroélectricité des producteurs privés (7,5 cents).

À 5,8 cents, le prix de vente consenti au Vermont est même moins élevé que ce que paient les Québécois, soit un peu plus que 7 cents le kilowattheure.

Ce n'est pas avec ce genre de contrats que le Québec s'enrichira, a commenté hier Jean-Thomas Bernard. «C'est de mauvais augure pour les autres contrats à long terme qui sont en négociations», a-t-il dit.

Après avoir été délaissés pendant plus de 20 ans, les contrats d'achat d'électricité à long terme redeviennent populaires. En plus du contrat conclu avec le Vermont, Hydro-Québec négocie avec l'Ontario et l'État de New York d'autres ententes d'approvisionnement de longue durée.

Les prix à l'exportation qu'Hydro peut obtenir sont liés au prix du gaz naturel, la source d'énergie concurrente pour produire de l'électricité sur les marchés du nord-est des États-Unis.

Le prix du gaz naturel, actuellement très bas, devrait rester bas à moyen terme, prévoit le ministère américain de l'Énergie.

**Partager**

Recommander 14

---

© 2000-2011 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Publié le 21 novembre 2009 à 05h00 | Mis à jour le 21 novembre 2009 à 05h00

## La crise financière affecte aussi les promoteurs éoliens



Dans son plan de développement énergétique, Québec vise une production totale de 4000 mégawatts en énergie éolienne d'ici 2016  
Photothèque Le Soleil

**Carl Thériault, collaboration spéciale**  
Le Soleil

(Rimouski) Les grands projets éoliens sont aussi affectés par l'accès de plus en plus difficile à du financement engendré par la récession. Des promoteurs cognent même à la porte de Québec.

«Nous en avons parlé avec différentes sources gouvernementales. Toutes les avenues sont étudiées. Les conditions de financement des projets éoliens ne sont pas revenues au niveau où elles étaient avant la crise. Toutes les solutions de financement pour retrouver les conditions pré-crise sont étudiées. Nous ne ferons pas de commentaires sur les démarches spécifiques qui sont faites actuellement», a déclaré au *Soleil*

Stéphane Boyer, porte-parole du consortium Saint-Laurent Énergies. L'échéancier des projets de ce promoteur demeure toutefois le même.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, a discuté de ces questions avec Saint-Laurent Énergies tout en lui demandant l'accès à ses livres.

«Mon objectif comme ministre des Ressources naturelles est de m'assurer que le contexte financier et le fait que les institutions sont plus frileuses ne causent pas préjudice au déploiement des deux appels d'offres qui ont été confirmés déjà», a déclaré la ministre sur les ondes de Radio-Canada à Matane. La ministre responsable de la Gaspésie, qui affirme être réceptive à une éventuelle implication financière publique, a confié les dossiers aux ministères concernés.

Dans son plan de développement énergétique, Québec vise une production totale de 4000 mégawatts en énergie éolienne d'ici 2016.

Les promoteurs éoliens ont besoin de plus de 3 milliards \$ pour leur montage financier alors que les banques se montrent plus réfractaires à prêter les centaines de millions nécessaires à la réalisation de ces grands projets.

Le consortium Saint-Laurent Énergies - qui regroupe Électricité de France, le turbinier allemand REpower et le producteur privé d'électricité Hydroméga - a été retenu par Hydro-Québec Distribution pour la réalisation de cinq grands projets éoliens totalisant près de la moitié des mégawatts du deuxième appel d'offres.

Saint-Laurent Énergies relocalise actuellement son projet éolien d'Aquanish de 160 millions \$ refusé par la communauté à cause de la trop faible distance séparant les 40 éoliennes du fleuve Saint-Laurent.

L'étude d'impact de son projet de 700 millions \$ (150 éoliennes) au lac Alfred dans l'Est-du-Québec a été déposée hier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.